

Bulletin septembre

Au lendemain de notre Assemblée générale de Strasbourg, où nous avons eu l'honneur de recevoir Monsieur Patrick Kurtz, nouveau Président de la FFVB, nous sommes encore inquiets.

La saison qui arrive s'annonce bien morose, surtout pour les arbitres qui officient en N3 voire N2.

A ce niveau, les consignes sont strictes : limitez au maximum les frais de déplacement.

Si nous comprenons que tout le monde du volley soit obligé de réduire les dépenses fédérales, nous avons du mal à comprendre en quoi les frais de déplacement des arbitres puissent faire réaliser des économies à la FFVB, puisque ce sont les clubs qui paient ces frais (ils ont déjà en partie versé leur quote-part).

Quelles vont être les conséquences de cette décision ? Plus de sortie de la ligue pour des arbitres qui résident loin des équipes disputant des championnats nationaux ? Donc peu de chances d'être vu, jugé, connu. Peu de chances de progresser alors que c'est quand même le souhait de tout un chacun que de vouloir faire des progrès, ne l'oublions pas.

Nous sommes déjà dans une situation où le corps arbitral se réduit en quantité, ainsi, pour pallier à cette situation, on augmente la limite d'âge à laquelle on doit cesser d'officier. Ne décourageons pas les vocations en devenir et ceux dont c'est encore actuellement la passion.

Nous avons un corps arbitral de qualité, dont la formation est reconnue au niveau international. Si nous voulons garder cette qualité, cette reconnaissance, il faut donner également aux arbitres de la base, celle qui permet à l'édifice de monter en étant stable, les moyens d'arbitrer dans de bonnes conditions, aussi bien à domicile qu'à l'extérieur, d'arbitrer des joueurs et des entraîneurs différents, sans que des doutes ne s'installent sur la qualité, voire l'honnêteté de leur arbitrage.

En 1985 déjà, des difficultés financières avaient vu le jour au sein de la FFVB. A l'époque, le Secrétaire Général avait adressé un courrier au Président de la CCA, Raymond Ravanne, pour lui demander de veiller à ce que les déplacements des arbitres soient calculés "au plus juste", "raisonnablement", afin de revenir le plus rapidement possible à une situation plus confortable. Sans limite. Sans obligation. Sans contrainte.

Mais il est vrai qu'à Monsieur Ravanne, on n'imposait rien.

Il faut une utilisation de la qualité des arbitres sans contrainte autre que celle de leurs compétences, en établissant des désignations intelligentes et raisonnables financièrement.

Bons arbitrages à tous.